

Subventions de fonctionnement SRC 2012

NOUVELLE PROCÉDURE OBLIGATOIRE : DÉPÔT D'UNE LETTRE D'INTENTION

Veillez prendre note qu'une lettre d'intention devra obligatoirement être soumise à la **Société de recherche sur le cancer** au plus tard le **1^{er} décembre 2011** par tous les chercheurs qui voudront soumettre une demande de subvention au concours régulier SRC 2012.

La date limite pour soumettre une demande de subvention complète sera le **15 février 2012**, suite à l'acceptation de la lettre d'intention.

Instructions pour la lettre d'intention Subventions de fonctionnement SRC 2012

La **Société de recherche sur le cancer** (ci-après nommée la SRC) est un organisme subventionnaire qui soutient la recherche fondamentale sur toutes les formes de cancer. La subvention de fonctionnement est le principal moyen par lequel la SRC appuie les activités de recherche, nouvelles ou déjà en cours, effectuées par des chercheurs individuellement ou en petits groupes.

Les subventions de fonctionnement sont généralement octroyées pour une période de 2 ans et pour un montant maximum de 60 000 \$ par année. Ce montant a été fixé par le Comité scientifique de la SRC afin de pouvoir subventionner le plus grand nombre de demandes.

Le dépôt d'une lettre d'intention constitue une étape préliminaire maintenant **obligatoire** qui permet à la SRC de s'assurer de la validité du projet et qui contribue à l'organisation des comités d'évaluation pour les demandes de subvention complètes.

LETTRE D'INTENTION

Concours de subventions de fonctionnement SRC 2012

Après l'acceptation de la lettre d'intention, la SRC invitera les candidats retenus à soumettre une demande de subvention complète.

À cet effet, il est essentiel que les candidats remplissent le formulaire « **Lettre d'intention – Subventions de fonctionnement – Concours SRC 2012** », disponible en ligne (www.RechercheCancer.ca, dans la section « Pour les chercheurs ») en respectant les instructions suivantes :

1. Veuillez noter qu'aux fins de cette demande, il ne doit y avoir qu'un **(1) seul chercheur principal**. Tous les autres candidats sont considérés comme des co-demandeurs. Tout candidat doit détenir un poste dans une université ou une institution agréée canadienne.
2. Un chercheur peut déposer **plusieurs lettres d'intention** à titre de chercheur principal dans le cadre de ce programme et peut aussi participer à d'autres projets en tant que co-demandeur.
3. Les chercheurs qui bénéficient actuellement d'une subvention de la SRC peuvent soumettre une demande de renouvellement de leur projet en cours. **La lettre d'intention est aussi obligatoire pour les demandes de renouvellement de subvention de fonctionnement.**
4. **La SRC n'accorde pas de subvention pour un projet si une aide similaire ou un chevauchement (même partiel) avec une autre subvention a été obtenue d'un autre organisme.** Chaque application à la SRC doit être originale.
5. Tout candidat qui obtient des fonds d'un autre organisme, qui le rendrait inadmissible à une subvention de la SRC, **doit en aviser la SRC dans les plus brefs délais.**
6. Les paramètres des divers champs du formulaire sont déterminés par défaut (s.v.p. ne pas les modifier).
7. Tous les renseignements nécessaires à l'évaluation doivent figurer dans le formulaire tel que décrit dans les instructions particulières à chaque section.
8. **Les décisions de la SRC sont sans appel.**
9. Les candidats doivent remplir et envoyer **au plus tard le 1^{er} décembre 2011** le formulaire de la lettre d'intention (www.RechercheCancer.ca, dans la section « Pour les chercheurs ») par courriel à l'adresse : subventions@src-crs.ca. Le titre de la lettre d'intention devra être le suivant : « **Nom de famille_Prénom_Lettre d'intention_SF 2012** ». Par exemple, « Tremblay_Marie_Lettre d'intention_SF 2012 ». Veuillez également inscrire ce titre comme sujet du courriel que vous enverrez.

10. Les candidats seront informés des résultats de leur lettre d'intention par courriel au plus tard le **20 décembre 2011**. L'évaluation des lettres d'intention sera faite par le président du comité d'évaluation.
11. Après l'acceptation de la lettre d'intention, la SRC invitera les candidats retenus à soumettre une demande de subvention. Le formulaire de demande de subvention sera disponible dès le **1^{er} décembre 2011** sur le site www.RechercheCancer.ca, dans la section « Pour les chercheurs ».
12. La date limite pour présenter une demande de subvention de fonctionnement (après l'acceptation de la lettre d'intention) est le **15 février 2012**. Toutes les demandes reçues par la SRC devront avoir été envoyées au plus tard le **15 février 2012**, le cachet du service de messagerie en faisant foi.
13. Les décisions pour les demandes de subvention seront rendues en **août 2012** et les subventions accordées prendront effet en **septembre 2012**.

Résumé des étapes du concours 2012

* Mise en ligne des formulaires pour la lettre d'intention	1^{er} novembre 2011
* Date limite pour soumettre une lettre d'intention	1^{er} décembre 2011
Mise en ligne des formulaires de demande de subvention	1^{er} décembre 2011
* Annonce des résultats des lettres d'intention	20 décembre 2011
Date limite pour soumettre une demande de subvention (suite à l'acceptation de la lettre d'intention)	15 février 2012
Annonce des résultats	Août 2012
Début des versements	Septembre 2012

** Nouvelles étapes dans le processus de soumission de demande de subvention*

Toute demande d'information doit être adressée à subventions@src-crs.ca.

INSTRUCTIONS - Formulaire PDF actif

Lettre d'intention - Subventions de fonctionnement – Concours SRC 2012

*** Prière de lire attentivement ***

Veillez noter que vous devez remplir le formulaire 2012 (PDF actif) pour compléter votre dépôt de lettre d'intention.

Pour ceux et celles utilisant Acrobat Professionnel

- ✓ Vous pouvez sauvegarder votre demande en tout temps.

Pour ceux et celles utilisant Acrobat Reader

- ✓ À utiliser seulement si vous n'avez pas accès à Acrobat Professionnel.
- ✓ **Vous ne pourrez pas sauvegarder votre demande.** En conséquence, s.v.p. imprimer vos pages au fur et à mesure que vous les complétez. Mettez ensuite toutes vos pages originales en ordre et faites-en un document PDF. Ceci sera votre exemplaire électronique.